



Bulletin du mardi 26 janvier 2021

E-mail : fodgfp44@gmail.com

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE « DGFIP » DU 25 JANVIER

Le Directeur Général étant déplacement en province, cette réunion était présidée par Antoine Magnant Directeur général adjoint.

a d'emblée précisé qu'il ne commenterait pas les analyses médiatiques sur les annonces gouvernementales à venir et s'en tiendrait aux informations spécifiques à la DGFIP.



Situation sanitaire

On observe une augmentation de l'ordre de 15% du nombre de collègues atteints de la Covid 19 et une augmentation un peu plus sensible du nombre de collègues cas contact et donc placés à l'isolement pour une durée de 7 jours.

Pour le 44, il y a bien longtemps que les chiffres n'ont pas été communiqués.

FO les a demandés et a également sollicité une nouvelle audioconférence ou mieux une visio-conférence si les moyens techniques sont (enfin!) à disposition.

A 315 jours du 1^{er} confinement, il serait temps !



Après la baisse du nombre de télétravailleurs début janvier, le taux remonte légèrement sans toutefois revenir au niveau de mi décembre 2020.

La Direction Générale s'inquiète de cette situation particulièrement dans le contexte incertain de ces derniers jours.

La levée de l'exigence du télétravail 5/5 jours ne peut pas tout expliquer d'autant que très peu de collègues ont été véritablement concernés par cette mesure.

Télétravail



A cette occasion, **FO DGFIP** est intervenu sur le fait que les travailleurs nomades notamment les vérificateurs sont recensés comme étant en télétravail y compris les jours où ils sont en intervention en entreprise.

Selon les réponses de la DGFIP, il n'y a aucun problème juridique et en cas d'accident, ce serait bien un accident du travail, télétravail signifiant que l'on travaille en dehors des locaux administratifs et pas forcément depuis son domicile.

Il n'en demeure pas moins que c'est une manière de gonfler les statistiques.

De plus, de trop nombreux collègues se voient encore refuser le télétravail.

COVID-19 Restons prudents
Continuons à respecter les gestes barrière



Campagne déclarative à venir



La DGFiP reviendra sous quinzaine vers les directions locales et les organisations syndicales.

Pour le moment, elle est maintenue aux dates initialement prévues soit avril/mai.

A ce stade, la question est surtout de savoir, ce qui est loin d'être simple, ce que sera la situation sanitaire.

Y aura-t-il un confinement ou pas ? Si oui sera-t-il comme celui de novembre dernier ou comme celui du printemps ?

Autant de questions pour le moment sans réponse qui conduisent l'administration à envisager une campagne reposant principalement sur le contact à distance.

Pour autant, les contribuables souhaitant être reçus pourront l'être avec toutes les précautions sanitaires nécessaires de manière à éviter les files d'attente devant les SIP.

D'ores et déjà les directions locales ont été invités à réserver les nouveaux arrivages de matériels de télétravail (ordinateurs et téléphones) pour les collègues devant participer à cette campagne.

Fonds de solidarité

La DGFiP entame une très grosse semaine avec l'ouverture du formulaire de décembre pour les entreprises en difficulté.

Stagiaires

En réponse à nos interventions sur le désarroi de nombreux stagiaires, l'administration va prendre contact avec chacun des stagiaires afin de s'assurer qu'il n'existe pas de difficultés non repérées à ce stade.

Couvre feu

Selon la Direction Générale, il n'a pas été observé de

changement notable d'horaire de travail de la part des agents et aucun agent n'aurait été verbalisé en rejoignant son domicile après le couvre feu.

A **FO** DGFiP, nous n'avons pas été saisi non plus de situation de ce type.

En revanche, quelques collègues nous ont fait état de remarques des force de l'ordre sur le fait que la carte professionnelle ne constituait pas un justificatif sauf pour les personnels soignants.

La DGFiP nous a réaffirmé que c'était pourtant le cas sur la base de dispositions interministérielles et s'est engagée à faire en sorte que ce soit clair pour les forces de l'ordre.

Conditions d'attribution de la PRS

Nous avons demandé à la DG une clarification des conditions d'attribution de la Prime de Restructurations des Services car il semble au vu des informations dont nous disposons que les choses ne soient pas si claires sur le terrain.

Une relative ambiguïté dans les réponses données par quelques directions locales entretient en effet parfois le sentiment que l'objectif caché pourrait être de ne pas l'attribuer à des collègues pouvant y prétendre.



Enfin, et compte tenu des incertitudes sur le plan sanitaire, la DGFiP s'est engagée, en fonction de l'évolution à organiser les échanges nécessaires avec les directions locales et les organisations syndicales y compris sur un éventuel Plan de continuité d'activité (PCA), si cela devait être le cas ... ce que personne ne souhaite

C'est ça **FO de l'in **FO** pour tous !**